



Préavis municipal n° 12 / 2026

Remplacement des éclairages de terrains de football à Praz-Dagoud,
pour un montant total de CHF 100'000.-

Rapport de la Commission des Finances (COFIN)

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La COFIN, dans le cadre du préavis 12/2026, s'est réunie le 30 mars 2026 de 19h30 à 21h45, constituée
comme suit :

	Présences		30.03.2026 19 h 30 à 21 h 45
Président	Volet Philippe	PLR	X
Vice-Président	Singarella Giuseppe	PS	X
Rapporteur	Zimmermann Yann	PLR	X
Membres	Pascal Greverath	ELU	Excusé
	Jolivat-Zwyssig Isabelle	PLR	X
	Perrelet Michèle	UCBSTL	X
	Salanon Alain	Vert-e-s	X
	Nanchen Bertrand	PLR	X
	Vienet Pascal	UCBSTL	X

Ont également pris part aux discussions – sans toutefois participer aux délibérations ni aux votes –
Madame Sarah Lisé, Municipale en charge des finances, Monsieur Jean-Marc Nicolet, Municipal en
charge des espaces publics, ainsi que Monsieur Stéphane Roulet, chef du service des finances.

La Commission tient à remercier ces représentants de l'Exécutif et de l'administration pour leur
disponibilité, la qualité des documents transmis en amont de la séance, ainsi que pour les
éclaircissements apportés durant les échanges. Leur contribution a permis de mener les débats de
manière constructive et efficace.

Préambule

Monsieur Jean-Marc Nicolet a présenté le projet relatif au remplacement des installations d'éclairage
des terrains de football de Praz-Dagoud.

Le projet concerne les terrains A, B et D, les installations actuelles fonctionnant encore avec des
lampes à décharge devenues obsolètes. Le terrain C, récemment réalisé, est déjà équipé de luminaires
LED et n'est pas concerné par ce préavis.

Il a été rappelé que, lors de la réalisation du terrain B, le remplacement des éclairages n'avait pas été
effectué en raison des contraintes techniques de l'époque, notamment le poids des luminaires LED.



L'évolution technologique permet aujourd'hui l'installation de luminaires plus légers, compatibles avec les mâts existants, lesquels ont fait l'objet d'un contrôle technique confirmant leur bon état.

Le projet vise notamment à :

- réduire significativement la consommation énergétique,
- anticiper l'interdiction progressive des lampes à décharge,
- améliorer la qualité et la précision de l'éclairage,
- limiter la pollution lumineuse,
- permettre une modulation de l'intensité (80 lux pour les entraînements, 120 lux pour les matchs).

Il a été précisé que les nouveaux luminaires permettent un éclairage ciblé des surfaces de jeu, réduisant les nuisances pour les riverains.

Analyse – Réponses aux questions posées

Subventions

La Municipalité a informé la Commission que :

- une subvention de CHF 18'400.– (fonds du sport) est confirmée,
- une subvention d'environ CHF 7'700.– (Association suisse de football) est très probable, celle-ci étant versée après présentation des factures. Le montant de la subvention est de 350.- par projecteur, dont 22 projecteurs prévus dans le préavis.

Ces éléments permettent de réduire le coût net du projet.

Choix du fournisseur

Deux offres ont été reçues et analysées, de montants comparables.

Le choix s'est porté sur l'entreprise déjà en charge de l'éclairage du terrain C, afin de :

- garantir une uniformité des installations,
- simplifier la maintenance,
- disposer d'un système de commande identique pour l'ensemble des terrains.



Système de commande

Le projet prévoit la mise en place d'un système de commande des éclairages des quatre terrains de sport de Praz-Dagoud basé sur un dispositif fixe.

L'enclenchement principal se fera depuis un tableau intérieur, complété par un tableau extérieur permettant des réglages fins, au moyen de boutons ON-OFF. Contrairement à ce qui avait été mentionné initialement, il n'est pas prévu d'utiliser une tablette portable, celle-ci présentant des risques de perte ou de détérioration.

Le système de commande sera en outre équipé d'une horloge programmée, permettant une extinction automatique des installations au plus tard à 23h00, en cas d'oubli de la part des utilisateurs.

Consommation électrique

La Commission a relevé que le calcul des économies repose sur un prix de l'électricité relativement élevé. Des interrogations ont été soulevées quant aux possibilités d'optimisation des conditions d'achat de l'énergie, notamment par un regroupement des consommations communales.

Perspectives énergétiques

La Municipalité a indiqué qu'une réflexion est en cours concernant la mise en place d'une communauté énergétique locale (CEL), incluant notamment :

- la valorisation de la production photovoltaïque,
- l'étude de solutions de stockage,
- une éventuelle redistribution locale de l'énergie.

Le site de Praz-Dagoud pourrait constituer un projet pilote dans ce domaine.

Appréciation de la Commission

La Commission relève que le projet répond à un besoin réel de renouvellement des installations et s'inscrit dans une démarche cohérente de transition énergétique.

Elle souligne en particulier :

- la réduction significative de la consommation électrique,
- l'amélioration de la gestion de l'éclairage,
- la diminution de la pollution lumineuse.



Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que présentés dans le préavis ;
- de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 100'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à encaisser les subventions éventuelles.

Blonay - Saint-Légier, le 9 avril 2026

Pour la Commission des finances

Le Président
Philippe Volet

Le Rapporteur
Yann Zimmermann